



Rougemont, le 13 avril 2010

CTE – 025M
C.P. – P.L. 88
Gestion des matières
résiduelles

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Direction du Secrétariat des commissions
Assemblée Nationale du Québec

Courriel : dhenley@assnat.qc.ca

Monsieur le secrétaire,

Nous avons appris que la Commission des transports et de l'environnement avait invité certains groupes à se prononcer sur le contenu du projet de loi n° 88, et ce, au cours des prochains jours. Nous sommes heureux de constater qu'Éco Entreprises Québec est l'un de ceux-là.

Sachez que nous partageons entièrement la position de cet organisme qui nous représente, nous, les entreprises et organisations qui mettent sur le marché des contenants et emballages et des imprimés.

À nos yeux, le financement de la collecte sélective doit être une responsabilité partagée puisque les municipalités, autant que les entreprises, ont toutes intérêt à développer un système au coût le plus bas possible par tonne de matière récupérée. Il faut toutefois comprendre que le financement des coûts nets de services de la collecte sélective selon le facteur «efficacité et performance» proposé par la ministre représente une facture additionnelle pour nous.

Nous acceptons ce changement majeur dans la mesure où ce sont les municipalités qui assumeront les frais de gestion municipaux additionnels reliés à l'administration et à l'information du public. En conséquence, il est capital pour nous que le paiement de la pleine compensation s'étale de 2010 à 2015 puisque cette orientation nous permettra de voir venir les impacts négatifs de ce nouveau fardeau financier. De plus, contrairement aux municipalités qui réclament une compensation de l'ensemble des coûts de la collecte et demandent ni plus ni moins qu'un chèque en blanc, ÉEQ et l'industrie privilégient un nouveau partenariat privé/public basé sur les coûts nets de services efficaces et performants de la collecte jusqu'au conditionnement des matières.

Dans son mémoire, ÉEQ revendique des changements au projet de loi. Nous joignons notre voix à celle de ÉEQ pour réclamer au législateur québécois des mesures de reddition de compte pour les municipalités et pour lui demander de reconsidérer le paiement de frais de gestion municipaux additionnels et l'indemnisation de Recyc-Québec. De plus, ÉEQ revendique qu'il ne faut pas que les entreprises paient pour les emballages tertiaires qui ne se retrouvent pas dans la collecte sélective des municipalités.

Nous souhaitons vous faire réaliser que ces importants coûts additionnels que nous auront à absorber va réduire drastiquement notre habileté à créer et voir même maintenir les emplois manufacturiers qu'on retrouve au sein de notre entreprise. En effet, nous avons de plus en plus de difficulté à compétitionner contre les entreprises situées hors du Canada et même hors du Québec (l'Est et l'Ouest canadien). Le Gouvernement doit comprendre ce point très important dans ses réflexions avant de voir les emplois manufacturiers quitter le Québec.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette lettre et comptons sur vous pour en transmettre une copie aux membres de votre Commission.

En vous souhaitant de bonnes consultations, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Gattuso', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Gattuso
Président et chef de la direction
A. Lassonde inc.
170, 5^e Avenue
Rougemont, Québec J0L 1M0
Tél. : (514) 878-1057 poste 266
Télécopieur : (450) 469-0591
Courriel : jean.gattuso@lassonde.com